

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2017

La séance est ouverte à 19h30.

Présents : Mmes S BOUVIER, N FOURNIER, AM GOURDON, A MERCIER, S RENAULT, N RONGEN.

Mrs, R BONJEAN, J BRUNHES, Y BERTHON, S CHARLEMAGNE, P FARGES, D THOMAS.

Absents excusés : E BUC.

Absents : B RIBIERE.

Pouvoirs : A BOUARD à D THOMAS.

Secrétaire : Daniel THOMAS.

1) Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre est adopté à l'unanimité.

2) Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le maire rappelle que le conseil a retiré une précédente délibération, suite aux remarques de la préfecture.

Le maire propose, par le biais de la révision de ce document, d'atteindre les objectifs suivants :

- De mener une réflexion prospective sur le développement communal ;
- D'adapter le PLU actuel aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires ;
- De favoriser la protection et la mise en valeur des espaces naturels de la commune ;
- De favoriser la protection des sites et bâtiments classés et remarquables ;
- D'améliorer la mise en valeur du patrimoine de la commune ;
- De permettre une évolution des zones à urbaniser et des zones constructibles ;
- De délimiter des zones d'implantation de commerces et de services sur le bourg de Chanonat dans des espaces actuellement non prévus à cet effet ;
- De prévoir l'implantation de nouveaux espaces publics ;
- De prévoir des zones destinées aux activités sportives et aux loisirs ;
- De protéger les zones de jardin.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, puis en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- De prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan Local d'Urbanisme,
- D'exercer, si nécessaire, la faculté d'opposer un sursis à statuer, selon les formes et conditions édictées par l'article L 123-6 du code de l'urbanisme,
- D'autoriser M. le Maire à engager une consultation de bureaux d'études en urbanisme afin de désigner celui qui sera chargé des études de révision du Plan Local d'Urbanisme,
- De donner autorisation à M. le Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à ces études et procédures de révision du P.L.U de solliciter l'État, conformément aux dispositions de l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme, pour qu'une dotation

soit allouée à la Commune afin de compenser en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du P.L.U.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorable à cette révision.

3) Présentation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le projet de P.L.H. est présenté par l'adjointe à l'urbanisme. Le conseil municipal prend acte de ce document et n'envisage pas de donner un avis.

4) Présentation de la méthodologie de concertation pour l'élaboration du projet de territoire (Mond'Arverne Communauté)

Le maire présente la méthodologie d'élaboration du projet de territoire et rappelle les dates à retenir :

- Démarrage le 3 février sous forme d'un forum citoyen.
- Divers ateliers avec les élus des différentes commissions de Mond'arvern.
- Enfin des ateliers avec l'ensemble de la population du territoire de la Com-com.
- Suivi d'une restitution publique.

Le maire insiste sur la large concertation qui préside à l'élaboration du projet de territoire.

5) Règlement intérieur du cimetière de Chanonat

Un règlement intérieur relatif au cimetière a été établi par la commission « cimetière ».

Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

6) Point sur le projet de restructuration du quartier des écoles.

Un point est fait sur le projet école :

- Retrait du permis de construire suite à des manquements dus à la maîtrise d'œuvre.
- Tous les points ont été repris un à un lors d'une réunion générale (maître d'œuvre, COPIL, assistance à maîtrise d'ouvrage, ADUHME, ...).
- Implantation du bâtiment posant problème.
- Transfert de propriété entre le domaine départemental et le domaine communal envisagé.
- Reste à gérer l'évacuation de la terre : 1000 m³
- Revoir l'étude « chauffage » en appui avec l'ADUHME
- Après des échanges avec le service ADS, le permis sera de nouveau déposé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la démarche suivie et le retrait de la demande de permis.

7) Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le document est présenté. Il est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Le document est approuvé à l'unanimité.

8) Délibération autorisant le maire à embaucher des agents contractuels pour remplacer les agents absents Délibération prise par le conseil municipal à l'unanimité.

9) Délibération demandant à l'EPF-Smaf d'acheter, pour le compte de la commune, une parcelle, située à Chanonat, cadastrée ZH 842, de 45 m², appartenant à Mme Tamara Gayte

Délibération prise par le conseil municipal à l'unanimité au prix de 2 000 €.

10) Délibération demandant à l'EPF-Smaf d'acheter, pour le compte de la commune, une parcelle de 128 m² appartenant à Mme Terraz née Albert

Délibération prise par le conseil municipal à l'unanimité au prix de 2 500 €.

11) Admission en non-valeur d'une somme de 265,20 €

Le maire présente la demande du comptable du Trésor.

La délibération favorable à l'admission en non-valeur est prise par le conseil municipal à l'unanimité.

12) Suppression de postes d'agents : 1 poste d'adjoint territorial d'animation, 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe, 1 poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

Le conseil se prononce à l'unanimité pour ces suppressions.

13) Création de postes : 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe

Le conseil se prononce à l'unanimité pour ces créations.

14) Travaux d'éclairage public : remise en état de l'éclairage public à Varennes (divers candélabres à remplacer)

Validation à l'unanimité des travaux effectués par le SIEG : remplacement de candélabres à Varennes, à Chanonat et divers travaux d'entretien de l'éclairage public.

La proposition du SIEG est validée à l'unanimité.

15) Illuminations de Noël : fonds de concours SIEG

Validation à l'unanimité des modifications et de la mise en place des illuminations de Noël.

16) Questions diverses.

Le maire fait part du courrier d'information reçu de l'association « Onde citoyenne » à propos de l'émetteur situé au-dessus de Jussat.

Fin de séance à 21 H 30.